

Association Sportive Lycée International de l'Est Parisien Année scolaire 2025-2026

**Photo
identité**

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur, représentant légal (1), autorise (2)

Né(e) le :

Classe :

Interne :

Oui ☐ Non ☐

A adhérer à l'Association Sportive du Lycée International de l'Est Parisien et à participer à l'ensemble de ses activités.

Horaires	Activité	Professeur d'EPS
Lundi 18h 15 – 19h30	Fitness / Musculation	M. Morais
Mardi 18h 15 – 19h30	Sport d'opposition	Mme Lesage
Mercredi 18h 15 – 19h30	Fitness / Musculation	Mme Lesage
Jeudi 18h 15 – 19h30	Tennis de table	M. Morais

Coût de la cotisation : 30 euros

(Règlement par chèque à l'ordre de « Association Sportive du LIEP », ou en espèces, ou via LABAZ)

J'autorise également l'enseignant responsable, ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (3).

- Numéro de téléphone du responsable légal :

- Numéro de téléphone du licencié (facultatif) :

*Préciser la taille souhaitée pour le tee-shirt offert à l'inscription (4) :

S	M	L	XL
---	---	---	----

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Indiquer les noms et prénom du licencié
- (3) Rayer en cas de refus d'autorisation
- (4) Entourer la taille souhaitée



Informations et communication

1 – Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

2 - Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS

3 - Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

☐ J'autorise les professeurs à faire des photos ou des vidéos de mon enfant pendant les temps d'activités dans le cadre de l'association sportive du lycée

☐ Je n'autorise pas les professeurs à faire des photos ou des vidéos de mon enfant

Fait à Le

Signature